

CLIC! by AIG est une solution 100% digitale qui répond aux besoins d'instantanéité et de maintien d'usage des flottes de téléphones mobiles et de tablettes tactiles de toutes les entreprises.

Quelles que soient leur taille ou leur activité, les entreprises sont confrontées aux risques de dommage, de vol ou d'oxydation des téléphones et/ou des tablettes tactiles qu'elles mettent à disposition de leurs collaborateurs.

Points Forts

Des garanties d'assurance étendues sans franchise,

Sans délai de carence

Sans limitation d'âge des appareils

Une souscription simple et rapide en ligne via la plateforme PACK

Des prix attractifs à partir de 3,25 € TTC par mois et par téléphone

Un parcours 100% digital de la souscription à la résolution d'un sinistre pour permettre à l'entreprise une continuité d'activité

Une exigence de qualité et de rapidité de la prestation de réparation ou de remplacement du téléphone en cas de sinistre.

Qu'est ce qui est assuré ?

L'assurance **CLIC! by AIG** couvre tous les téléphones et tablettes de l'entreprise (TPE, PME, grandes entreprises, ...), quelle que soit sa taille, utilisés dans un cadre professionnel.

Pour quelle taille de flottes ?

A partir de 2 appareils (téléphones et/ou tablettes), CLIC! by AIG propose une solution d'assurance complète au meilleur prix.

Pour les flottes de plus de 250 appareils, une tarification sur-mesure sera proposée.

Quelles sont les garanties de CLIC! by AIG ?

Les téléphones mobiles et/ou les tablettes tactiles sont couverts en cas de :

GARANTIES	PLAFOND DES GARANTIES	FRANCHISE
Dommage ou Oxydation	Réparation ou remplacement*, dans la limite de la valeur de remplacement	Aucune
Vol	Remplacement*, dans la limite de la valeur de remplacement	Aucune
Utilisation frauduleuse de la carte SIM/USIM en cas de vol	Dans la limite de 3 000 € TTC par sinistre et par appareil	Aucune

En complément, CLIC! by AIG propose une garantie **Fraude Téléphonique**, qui prend en charge les coûts de communications frauduleuses suite à :

- toute intrusion malveillante dans le système informatique du Souscripteur,
- ou toute atteinte à la sécurité dudit système informatique, ayant permis l'utilisation non autorisée, par un tiers, du système téléphonique (autocommutateur téléphonique privé).

GARANTIES	TAILLE DE LA FLOTTE	PLAFOND DES GARANTIES	FRANCHISE
Garantie	Entre 2 et 20 téléphones mobiles/tablettes	5 000 € TTC	10%
Fraude	Entre 21 et 250 téléphones mobiles/tablettes	10 000 € TTC	10%
Téléphonique	A partir de 251 téléphones mobiles/tablettes	35 000 € TTC	10%

Une expérience 100% digitale

CLIC! by AIG ou l'Assurance Mobiles de votre entreprise en 1 clic offre un parcours 100% digital avec l'accès à une plateforme de déclaration des sinistres en ligne et une gestion optimisée pour l'entreprise avec un Espace Client pour le gestionnaire de flotte (dédié au pilotage et à la mise à jour de sa flotte).

* Au choix de l'assureur : appareil de remplacement de modèle identique, appareil reconditionné iso-fonctionnel, appareil neuf de modèle identique ou appareil neuf iso-fonctionnel

Pour plus d'informations : www.aig.com/fr/pack